

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13
☎ : 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



PROJET DE LOI RELATIF A LA SECURITE PUBLIQUE : UN EXERCICE D'EQUILIBRISTE

La CFTC-Douanes a été reçue le matin du mercredi 25 janvier 2017, avec les autres organisations syndicales de la Douane, à une table ronde organisée par M. Yves Goasdoué, rapporteur de la commission des Lois de l'Assemblée nationale. Cette table ronde portait sur le **"projet de loi relatif à la Sécurité publique"** où de nouvelles dispositions sont prévues concernant, d'une part le cadre unique d'usage des armes pour l'ensemble des forces de sécurité publique (policiers, gendarmes, militaires et douaniers), d'autre part l'anonymisation des procédures compte tenu de l'évolution négative des rapports avec les usagers.

Dans leur ensemble, les organisations syndicales ont salué les avancées offertes par ce projet de texte, tout en regrettant que seule la contrainte des récents événements tragiques ait donné un coup d'accélérateur à ces demandes fortes et anciennes.

Concernant le cadre commun d'usage des armes (article 1er), il a pour principal mérite d'homogénéiser les pratiques, règles et usages disparates d'une administration de sécurité à l'autre. La CFTC a regretté que la rédaction du texte laisse des zones floues notamment en cas d'usage de l'arme dans le cadre de tirs de sommation. M. Goasdoué a indiqué que selon lui il était préférable de ne pas chercher à cerner dans un texte de cadrage toutes les situations susceptibles de survenir ; la jurisprudence restera à construire selon les cas rencontrés. Le législateur a surtout cherché à mettre en avant dans la rédaction de ce texte **les notions d'"absolue nécessité" et de "stricte proportionnalité"**.

Notons que ce texte ne concerne que les agents en service, et ne répond en aucune manière à la question du port de l'arme à domicile, laquelle, selon M. Goasdoué, ne pourrait le cas échéant être tranchée que par voie réglementaire par les ministres, et non par voie législative.

Sur **l'anonymisation des procédures (article 2), ici aussi l'avancée est nette et répond à une demande et à une inquiétude pressantes de toutes les administrations de sécurité.** La Douane sera concernée de manière certaine pour les ODJ, et selon toute vraisemblance aussi pour les brigades de surveillance amenées à rédiger des PV. Les procédures concernées seront celles où la peine encourue est d'au moins trois ans (délict). Un "supérieur hiérarchique de niveau suffisant" (probablement le DR pour la Douane), autorisera les agents à s'identifier par leur numéro de commission d'emploi.

M. Goasdoué a insisté sur la difficulté à stabiliser un texte de loi solide sur cette question, qui n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît, dans la mesure où notre système juridique dans son ensemble est construit sur le "principe du contradictoire", à laquelle l'anonymat portera atteinte. Le risque est qu'à chaque procédure anonyme, un avocat pose une QPC (question prioritaire de constitutionnalité) et ne casse la procédure en réclamant une confrontation. Il s'agit donc de bien sécuriser le texte dès le départ, tout n'est pas encore tout à fait calé.

Les organisations syndicales ont regretté la limitation imposée par la peine encourue de trois ans. En effet un infracteur à la dangerosité potentielle (déjà condamné pour violence ou outrage, ou bien fiché S), même s'il n'est pas l'auteur d'un délit, devrait justifier l'anonymat de la procédure. M. Goasdoué a pris bonne note de cette demande qu'il a estimée légitime, tout en rappelant la difficulté de l'exercice et la complexité de l'équilibre à trouver entre les fondements de notre droit, et la sécurité des agents dans le contexte actuel lourd de menaces.

Enfin, le projet de loi **double les peines encourues (passage de six mois à un an d'emprisonnement) en cas d'outrage à toute personne dépositaire de l'autorité publique (article 7).** Là encore, les organisations syndicales douanières n'ont pu que se féliciter de cette prise de conscience des situations difficiles voire graves auxquelles nos collègues chargés d'assurer la sécurité des citoyens s'exposent aujourd'hui de manière routinière.

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.